CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

| | |
|---|---|
| Conseillers en exercice | 44 |
| Présents | 39 |
| Nombre de pouvoirs | 4 |
| Votants | 43 |

**DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2026 – 103**

**Avenant à l'accord de territoire Creuse Amont pour intégration des travaux de rénovation du réseau d'assainissement de la ville d'Aubusson**

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Néoux, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 septembre 2026.

**ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Benjamin SIMONS ; Bernard BONNEFOND ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

**ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

Frédéric THOMAS à Mélanie LE NUZ ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET.

**ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur**

Guy BRUNET.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_103-DE

*Monsieur Laurent LHERITIER présente le rapport suivant.*

## ***Contexte***

La commune d'Aubusson, implantée sur les bords de la Creuse, est située en partie aval du bassin versant hydrographique du périmètre de l'Accord de Territoire Creuse amont, projet de gestion de la ressource en eau porté par la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Le service municipal d'assainissement collectif d'Aubusson couvre 1 600 abonnés et 2 860 habitants ; il permet de traiter 120 000 m3 d'eaux usées par an. Si la station de traitement a été réhabilitée en 2010, le réseau de collecte (23,7 km de réseau séparatif de collecte des eaux usées et 11,3 km de réseau unitaire dont 4 km situés directement dans le lit de la Creuse) présente des dysfonctionnements hydrauliques chroniques importants. Au 1er janvier 2026, ce système d'assainissement est classé « prioritaire » par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud est pour sa part porteuse, au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI, de l'Accord de Territoire Creuse amont. Le projet vise globalement à accompagner l'atteinte du bon état des masses d'eau du bassin versant amont de la Creuse. La prise en compte des problématiques de pollution dans le projet apparait donc nécessaire pour envisager une gestion locale adaptée de la ressource.

Par ailleurs, la compétence « assainissement collectif » n'ayant pas été transférée à l'intercommunalité, une commune seule ne peut plus désormais bénéficier d'un taux d'aide majoré pour un accompagnement financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dédié aux projets d'assainissement éligibles à des aides.

## ***Présentation de la demande***

La Communauté de communes Creuse Grand Sud souhaite accompagner la commune d'Aubusson dans sa démarche d'amélioration de son système d'assainissement en vue de la réduction des rejets au milieu naturel récepteur situé sur le bassin de la Creuse amont. De plus, l'intégration de ce programme important au projet de « l'Accord de Territoire Creuse amont » offre la possibilité à la commune d'Aubusson de pouvoir bénéficier exceptionnellement d'un taux d'aide majoré à hauteur de 60 %.

Pour cela, il est proposé à la commune d'Aubusson de devenir l'un des maitres d'ouvrage de l'Accord de Territoire Creuse amont en vue de porter la réalisation les travaux prioritaires de rénovation de son système d'assainissement. Cette action complémentaire permet d'envisager une avancée supplémentaire dans les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau du bassin versant.

Pour cela, un avenant au document contractuel de l'Accord de Territoire Creuse amont doit être proposé au comité de pilotage du projet afin d'intégrer ces nouveaux éléments.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_103-DE

***Eléments d'appréciation***

Pour préparer le contenu à intégrer au sein de l'avenant, les principaux objectifs techniques et les nouveaux engagements seront les suivants :

*Objectifs principaux du programme de rénovation d'assainissement de la commune d'Aubusson :*

- La mise en conformité de l'autosurveillance réglementaire des ouvrages (réseaux et stations) avec une mise en œuvre effective au plus tard fin 2027.
- La réduction des intrusions d'eaux claires parasites dans le réseau de collecte
- La réduction de l'aire la surface active collectant actuellement des eaux de pluie par une gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (GIEP)

La commune d'Aubusson doit s'engager à mettre en œuvre ces objectifs en qualité de nouveau maitre d'ouvrage de l'Accord de Territoire Creuse amont.

✓ *Engagements complémentaires associés au programme de rénovation :*

- La réalisation d'une évaluation de l'impact des travaux sur le milieu par la réalisation d'un bilan phosphore total amont / aval et avant / après travaux
- La conduite d'une démarche spécifique d'animation, visant les acteurs économiques qui sont raccordés au système d'assainissement collectif d'Aubusson, portant sur un accompagnement dédié à la réduction des rejets et à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales
- La réalisation d'une action de sensibilisation, à l'échelle intercommunale, visant la prise en compte d'une démarche de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) dans tout futur projet d'assainissement communal
- La rédaction d'un guide pratique GIEP réalisé en partenariat avec les communes compétentes
- Le développement d'outils de communication et de sensibilisation des usagers de l'assainissement collectif, démarche qui pourrait être réalisée notamment dans le cadre de conventions de mandat pour la déconnexion des eaux pluviales dans les parties privatives

La Communauté de communes Creuse Grand Sud doit s'engager à mettre en œuvre ces objectifs. Il est à noter que ceux-ci viennent renforcer et compléter les actions déjà prévues au programme de l'Accord de Territoire sur ce volet.

Ces évolutions seront proposées très prochainement au comité de pilotage qui devra valider ces nouvelles orientations.

***Eléments financiers***

Cette demande s'inscrit dans le cadre de l'évolution des accompagnements financiers de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Compte-tenu du caractère prioritaire du projet de rénovation du système d'assainissement d'Aubusson, l'agence de l'eau a d'ores et déjà fléché une enveloppe de 2,4 M€ d'aide au titre de l'année 2027. Cet accompagnement est dédié à la première tranche opérationnelle des travaux, dont le montant est estimé à 4 M€, et il peut être intégré à l'accord de territoire porté par la Communauté de Communes

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_103-DE

Creuse Grand Sud. Le reste des travaux projetés (4 M€) sera à prévoir sur la période 2028-2030 et pourra bénéficier ultérieurement d'engagements financiers.

Ainsi, l'avenant relatif à l'intégration du programme de rénovation du système d'assainissement de la commune d'Aubusson doit également inclure :

- ✓ Un complément de dépenses prévisionnelles du programme de l'Accord pour la période 2025-2027, estimé à 4 M€ HT, dédié à l'opération d'Aubusson

- ✓ Un complément de recettes prévisionnelles du programme de l'Accord pour la période 2025-2027, estimé à 2,4 M€ HT, dédié à l'opération d'Aubusson

Cet avenant n'entraînera donc aucune modification des engagements financiers initiaux de la Communauté de communes Creuse Grand Sud vis à vis de l'Accord de Territoire Creuse amont.

**CONTRE : 0**
**ABSTENTION : 0**
**POUR : 43**
**Adopté à l'unanimité**

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'ACTER** le principe d'intégration par avenant du projet de rénovation du système d'assainissement d'Aubusson à l'Accord de Territoire Creuse amont, sous réserve de l'accord du comité de pilotage,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de communes à signer ledit avenant,

- **D'ENGAGER** les démarches complémentaires associées à ce projet dans la continuité de l'animation dédiée aux actions du programme porté par la Communauté de communes.

Ainsi fait et délibéré le 30 septembre 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

**Jean-Luc LEGER,**

**Président**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_103-DE